
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 3 mars 2015, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Pierre St-Louis, Bruno Napert, Daniel Palardy et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2015-03-27

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 février 2015 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 janvier 2015 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2015
 - d) Contrôle animalier – Protocole d'entente entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Fondation Caramel
 - e) Amendement au Règlement n^o 237 relatif aux animaux – Avis de motion
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
 - b) Système intégré d'alerte à la population
 - c) Achat d'un défibrillateur
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Règlement n^o 188-2 modifiant le règlement n^o 188 concernant l'administration de l'aqueduc – Adoption
 - c) Achat d'un détecteur de métal
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport des représentants

- b) Construction d'une résidence sur un lot (n° 4 833 122) propriété d'un exploitant agricole et contigu à l'exploitation agricole du demandeur
- c) Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} décembre 2014
- d) Demande de prolongation de délai – Adoption des règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de concordance de la MRC de Marguerite-D'Youville

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial
- c) Motion de remerciements à Madame Karine Desmarais et Monsieur Yannick Dupuis de la Pâtisserie de la maison de pierre

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2015-03-28

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2015 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2015-03-29

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de février 2015 au montant de 41 271,51\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 3 mars 2015 au montant de 41 271,51\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 janvier 2014 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance des procès-verbaux déposés.

d) Contrôle animalier – Protocole d'entente entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Fondation Caramel

2015-03-30

CONSIDÉRANT que le service animalier avec lequel la Municipalité faisait affaires n'offre plus le service ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a l'obligation d'offrir un service de contrôle animalier sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été présentées suite à l'invitation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par La Fondation Caramel est la plus basse et la plus complète concernant le contrôle animalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

DE CONFIER à La Fondation Caramel le contrat de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée pour une période de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2018 ;

D'AUTORISER Monsieur le maire Daniel Plouffe et le directeur général Claude Geoffrion à signer le protocole d'entente à intervenir dont le projet a été présenté à cette assemblée et accepté par elle.

ADOPTÉE

e) Amendement au règlement n° 237 relatif aux animaux – Avis de motion

2015-03-31

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Palardy, qu'à une prochaine séance le Conseil adoptera le règlement n° 237-1 modifiant le règlement n° 237 relatif aux animaux. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que les plans préliminaires ont été présentés par l'architecte et que le dossier suit son cours. Nous rencontrerons de nouveau l'architecte la semaine prochaine.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria demande à monsieur le maire de nous transmettre l'information de dernière heure concernant le développement relatif à la régie de police.

Monsieur le maire nous informe que Madame Suzanne Dansereau a rencontré la sous-ministre de la sécurité publique la semaine dernière et une décision sera prise concernant la scission de la RIPRSL d'ici 4 à 5 semaines. Entretemps, un directeur intérimaire et un secrétaire-trésorier seront nommés.

b) Système intégré d'alerte à la population

2015-03-32

CONSIDÉRANT les offres de service reçues ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été présentées suite à l'invitation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la firme Telmatik est la plus basse et que le système présenté est le plus simple d'utilisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

DE CONFIER à la firme Telmatik le contrat de système intégré d'alerte à la population ;

D'AUTORISER Monsieur le maire Daniel Plouffe et le directeur général Claude Geoffrion à signer toute entente à intervenir respectant les devis et coûts présentés par Telmatik dans sa soumission.

ADOPTÉE

c) Achat d'un défibrillateur externe automatisé

2015-03-33

CONSIDÉRANT la recommandation d'un ingénieur du Service de génie biomédical de l'Institut de cardiologie de Montréal ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions pour des défibrillateurs Zoll et Physio Control ont été présentées suite à l'invitation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par Dallaire Médical inc. pour un défibrillateur ZOLL AED PLUS est la plus basse et que le système présenté est le plus simple d'utilisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ achète de la firme Dallaire Médical inc. un défibrillateur ZOLL AED PLUS au coût de 1 500,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard confirme que l'inventaire des travaux à effectuer en rapport avec le programme TECQ sera complété la semaine prochaine.

Nous procéderons également à l'achat d'un détecteur de métal afin de pouvoir facilement localiser les boîtes de service.

b) Règlement n° 188-2 modifiant le règlement n° 188 concernant l'administration de l'aqueduc

2015-03-34

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée ordinaire du 3 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement N° 188-2 modifiant le Règlement N° 188 concernant l'administration de l'aqueduc » et ayant pour effet de majorer le tarif horaire et le tarif minimum des services.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert nous signale qu'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme a eu lieu le 9 février dernier au cours de laquelle une recommandation favorable a été rendue dans le dossier faisant l'objet de la demande présentée au point b).

b) Construction d'une résidence sur un lot (n° 4 833 122) propriété d'un exploitant agricole et contigu à l'exploitation agricole du demandeur

Le demandeur présente une demande relativement à la construction d'une résidence par un agriculteur pour son enfant. Le demandeur est déjà propriétaire d'une résidence et demande l'appui de la Municipalité pour la construction d'une résidence supplémentaire.

À l'appui de sa demande, il présente un plan d'implantation sur le lot 4 833 122, une vue en perspective du bâtiment principal, et des plans montant l'élévation des quatre faces du bâtiment.

Le plan d'implantation prévoit également la construction d'un garage attenant à la maison projetée.

2015-03-35

CONSIDÉRANT que la demande présentée est conforme aux dispositions du règlement de zonage (n° 275), du règlement de construction (n° 277), du règlement sur les permis et certificats (n° 278) et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (n° 279) ;

CONSIDÉRANT que des propriétés construites sur le Chemin du Second-Ruisseau présentent déjà un garage attenant à la résidence ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme adoptée à son assemblée tenue le 9 février 2015 (résolution n° 2015-02-03) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le demandeur à construire la résidence et le garage tels que prévus aux plans présentés au CCU, conditionnellement à l'autorisation de la CPTAQ en autant qu'elle soit requise ;

D'APPUYER le demandeur dans ses représentations auprès de la CPTAQ en soulignant que le projet répond à toute la réglementation d'urbanisme de la Municipalité.

ADOPTÉE

c) Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} décembre 2014

2015-03-36

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} décembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et résolu unanimement :

D'ADOPTER ledit procès-verbal.

ADOPTÉE

d) Demande de prolongation de délai – Adoption des règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

2015-03-37

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lajemmerais (Marguerite-D'Youville) est entré en vigueur le 14 février 2006 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 12 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement numéro 162-25 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lajemmerais (Marguerite-D'Youville) aux fins de la concordance au PMAD de la CMM en date du 9 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette entrée en vigueur, les municipalités locales de la MRC de Marguerite-D'Youville ont un délai de six (6) mois pour procéder à l'exercice de concordance au schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée n'a pas été en mesure de compléter pour le 9 janvier 2015 l'exercice de concordance de la réglementation municipale, impartie par la Loi et, à cet effet, doit adresser une demande de prolongation de délai ;

CONSIDÉRANT que d'un commun accord par l'ensemble des municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville, un mandat a été octroyé par la MRC à la firme BC2 le 26 novembre 2014 afin de réaliser les projets de règlements modifiant le plan et les règlements d'urbanisme relatifs à la concordance au règlement 162-25 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut demander une prolongation de délai au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémi Francis, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

QU'une demande soit acheminée à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin d'obtenir un délai, soit jusqu'au 7 juillet 2015 pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement, entré en vigueur le 9 juillet 2014, par le Règlement de modification numéro 162-25 ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

Monsieur Pierre St-Louis nous informe qu'il participera à une rencontre du REFER vendredi prochain.

b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial pour le souper spectacle du 14 février 2015

2015-03-38

CONSIDÉRANT la belle soirée du souper spectacle du 14 février dernier et le succès remporté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

QUE le Conseil offre ses plus chaleureuses félicitations et remerciements au Comité culturel et patrimonial et à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation et à la tenue de cette activité.

ADOPTÉE

c) Motion de remerciements à Karine Desmarais et Yannick Dupuis de la Pâtisserie de la maison de pierre

2015-03-39

II EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu ;

QUE le Conseil remercie spécialement Madame Karine Desmarais et Monsieur Yannick Dupuis de la Pâtisserie de la maison de pierre pour le pain et le dessert à l'occasion du souper spectacle du 14 février dernier.

ADOPTÉE

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis nous rappelle que le brunch annuel organisé par le Comité des loisirs et le Comité culturel et patrimonial aura lieu dimanche le 22 mars prochain ; les billets sont en vente.

Une entente est intervenue avec la SACV concernant l'installation du « skatepark » sur la dalle de béton située sur le site de l'exposition agricole.

Le Comité des loisirs prépare actuellement la programmation du camp de jour.

13- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune question n'est présentée.

15- CORRESPONDANCE

a) Démission du conseiller Rémi Francis

Monsieur Rémi Francis remet au Conseil sa lettre de démission à titre de conseiller qu'il explique par la difficulté de plus en plus grande de rencontrer toutes ses obligations professionnelles et familiales ce qui l'a obligé à faire ce choix.

Monsieur le maire remercie chaleureusement Monsieur Francis pour son engagement comme conseiller au service de la communauté calixoise et lui souhaite la meilleure des chances pour l'avenir.

2015-03-40

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL remercie officiellement, au nom de toute la population de la Municipalité de Calixa-Lavallée, Monsieur Rémi Francis pour son travail à titre de conseiller et pour le temps qu'il a consacré au service de ses concitoyennes et concitoyens.

ADOPTÉE

Monsieur Francis remercie ses collègues et les assure qu'il continuera de s'impliquer dans la communauté à titre de bénévole.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-03-41

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier